

DELIBERATION N° 4.1

Attribution d'une aide financière à l'équipage du chalutier « L'Alleluia »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE 16 FEVRIER DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 8 février et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°4), M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL-FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n°7), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel (à partir de la question n°7), M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : M. TAVERNIER Eric (jusqu'à la question n°3), M. LEFEBVRE François, Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n°8), M. DUTHUIT Michel (jusqu'à la question n°6), Mme AVRIL Jolanta, Mme AUDIGOU Sabine, Mme SANOKO Barkissa, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme OUVRY Annie.

Pouvoirs ont été donnés par : M. LEFEBVRE François à M. LECANU Lucien, Mme CYPRIEN Jocelyne à M. MENARD Joël (à partir de la question n°8), M. DUTHUIT Michel à Mme RIDEL-FARGE Patricia (jusqu'à la question n°6), Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine à M. BEGOS Yves, Mme SANOKO Barkissa à Mme LEGRAND Vérane, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. TAVERNIER Eric, Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël.

.../...

M. Lucien LECANU, Adjoint au Maire, expose que le mardi 7 février 2012, vers 14h, le chalutier l'Alléluia, immatriculé à Dieppe, a fait naufrage à 15 milles de Dieppe. L'équipage composé de trois hommes, le patron domicilié à Neuville-lès-Dieppe, et deux matelots domiciliés à Dieppe, est parvenu à mettre un canot de survie à la mer avant que l'embarcation sombre.

Après que les familles aient donné l'alerte, les secours, coordonnés par le Centre Régional Opérationnel de Surveillance et de Sauvetage (CROSS), se sont organisés pour retrouver les marins qui n'ont été localisés qu'à 9h15 le lendemain, soit presque 20 heures après le naufrage.

Considérant :

- le drame humain pour les trois rescapés et leurs familles,
- l'action de solidarité conjointe de la Mairie de Dieppe, du Comité Régional des pêches maritimes et des élevages marins de Haute-Normandie, de la Société nationale des sauveteurs en mer et du Cercle Maritime Mers et Marine(s),

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer la somme de 3000 € à l'association «le Comité Régional des pêches maritimes et des élevages marins de Haute-Normandie », dans le cadre de l'initiative de solidarité conjointe, en faveur des trois rescapés.

- d'imputer la dépense sur la ligne 520 6574 PA33.

☞ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée

Réception en Sous-Préfecture :

Publication :
Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--